

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISONEXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260617-2026CD0680-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026
Publication : 17/06/2026

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Contrat cadre de fourniture d'accès à la plateforme d'enchères « moniteur des ventes » - Attribution

- VU l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,
- VU l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique (marché sans publicité ni mise en concurrence),
- VU le procès-verbal d'installation et d'élections en date du 7 avril 2026 portant élection du Président de Loire Forez agglomération et des membres du bureau,
- VU la délibération n° 9 en date du 7 avril 2026 portant délégations d'attribution au Président,

CONSIDERANT le contrat proposé par DROUOT relatif à la fourniture d'une plateforme pour la vente aux enchères de biens de la collectivité

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le contrat à DROUOT pour un taux de commission de 5 % HT.

Article 2 : Ce contrat est conclu pour une durée de 4 ans.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services de Loire Forez agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision, dont il sera rendu compte à la plus prochaine séance du conseil communautaire, sera transmise à monsieur le sous-préfet de Montbrison.

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification et/ou publication.

Fait à Montbrison, le 17/06/2026